

Subject: Solid Waste Master Plan 2025 Annual Update

File Number: ACS2025-PWD-SWS-0007

Report to Environment and Climate Change Committee on 21 October 2025

and Council 12 November 2025

Submitted on October 9, 2025 by Shelley McDonald, Director, Solid Waste Services, Public Works Department

Contact Person: Rachael Jones, Program Manager, Long-Term Planning, Solid Waste Services, Public Works Department

Rachael.Jones@ottawa.ca

Ward: Citywide

Objet : Mise à jour annuelle 2025 du Plan directeur de la gestion des déchets solides

Numéro du dossier : ACS2025-PWD-SWS-0007

Rapport présenté au Comité de l'environnement du changement climatique

le 21 octobre 2025

et au Conseil municipal le 12 novembre 2025

rapport déposé le 9 octobre 2025 par Shelley McDonald, directrice, Services des déchets solides, Direction générale des travaux publics

Personne-ressource : Rachael Jones, gestionnaire de programme, Planification à long terme, Services des déchets solides, Direction générale des travaux publics

Rachael.Jones@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATION(S)

That the Environment and Climate Change Committee recommend that Council:

- 1. Receive the Solid Waste Master Plan 2025 Annual Update for information, including progress on high-priority Action Suites, outlined in this report**

and further detailed in Document 1 – Progress Update on Year One Actions;

2. Receive a detailed update on the Three-Item Garbage Limit (Solid Waste Master Plan Action Suite 4: Enhanced Source Separation of Waste), as outlined in Document 2 - Update on the Three-item Garbage Limit and Agriculture Exemption Program;
3. Approve the extension of the Agriculture Exemption Program to 2027, as outlined in this report and further detailed in Document 2 – Update on the Three-item Garbage Limit and Agriculture Exemption Program; and,
4. Receive the results of the 2023/2024 Four-Season Waste Audit, which will inform future planning and performance measurement, for information.

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique recommande au Conseil municipal :

1. de prendre connaissance, pour information, de la Mise à jour annuelle 2025 du Plan directeur de la gestion des déchets solides, ainsi que des progrès accomplis dans les suites d'actions absolument prioritaires et conformément aux précisions reproduites dans la Pièce 1 – Compte rendu sur les interventions de la première année;
2. de prendre connaissance du compte rendu détaillé sur la limite de trois articles à jeter (suite d'actions 4 du Plan directeur de la gestion des déchets solides : Amélioration de la séparation des déchets à la source), conformément aux modalités exposées dans la pièce 2 (Compte rendu sur la limite de trois articles à jeter et sur le Programme d'exemption des propriétés agricoles);
3. d'approuver la prorogation, jusqu'en 2027, du Programme d'exemption des propriétés agricoles selon les modalités exposées dans ce rapport et conformément aux précisions reproduites dans la pièce 2 (Compte rendu sur la limite de trois articles à jeter et sur le Programme d'exemption des propriétés agricoles);

4. **de prendre connaissance, pour information, des résultats de la mission d’audit 2023-2024 sur les déchets pendant les quatre saisons, qui viendra éclairer la planification et la mesure du rendement.**

EXECUTIVE SUMMARY

Assumption and Analysis

The City of Ottawa’s Solid Waste Master Plan (SWMP) was approved by Ottawa City Council ([ACS2024-PWD-SWS-0004](#)) in June 2024 and represents a comprehensive forward-thinking strategy to guide Ottawa’s waste management system over the next 30 years. This 2025 Annual Update is the first formal update since the SWMP’s approval and provides project status updates, detailed accounts of implementation efforts started to date, seeks approval for a specific program extension, and outlines next steps for 2026.

The SWMP was developed through an industry-recognized phased approach, informed by extensive and inclusive public and stakeholder engagement, comparative scans of best practices across Canadian municipalities, and technical analysis. It aligns with the City’s Climate Change Master Plan (CCMP) and other strategic initiatives, and is structured around five key objectives:

1. Maximizing reduction and reuse
2. Maximizing recycling
3. Optimizing residual waste management and energy recovery
4. Advancing operational efficiency
5. Fostering a zero-waste culture

Key initiatives in Year One

In its first year, the SWMP made measurable progress across several high-priority [Action Suites](#). The implementation of the three-item garbage limit, which replaced the previous six-item curbside limit as carried by Ottawa City Council ([Motion no. 2023-16-06](#)), has already resulted in a notable reduction in waste tonnage. Garbage tonnages sent to landfill decreased by 15,000 tonnes in January – August 2025 compared to the same timeframe in 2024. The Agriculture Exemption Program, which allows unlimited farm waste to be set out for eligible properties, has been well received and is recommended for extension to 2027. This recommendation is based on a set-out study

conducted between Fall 2024 and Summer 2025 which confirmed year-round generation of agricultural waste, peaking in spring and summer. In 2025, a targeted survey to agricultural properties receiving curbside waste collection indicated that over 90 per cent of respondents produce unavoidable farm waste at some point during the year. If approved, staff would revisit the Agricultural Exemption in 2027 and seek further extension approval if and as required.

The Multi-Residential Waste Diversion Strategy ([ACS2022-PWD-SWS-0001](#)) has also generated significant uptake in organics diversion program use, with nearly one-third of the 1,050 targeted properties onboarded to the now-mandatory Green Bin Program for properties receiving City waste collections. Outreach efforts have been robust, with tailored support provided to property managers and residents, and early data indicates increased participation and reduced contamination.

Other initiatives launched in Year One include the expansion of waste diversion opportunities in parks and public spaces, the development of a Community Reduction and Reuse Action Plan and feasibility studies for waste-to-energy technologies. These efforts reflect the City's commitment to innovation, sustainability, and continuous improvement in waste management.

In addition to a progress update on SWMP action planning and implementation, this report also provides details on the 2023/2024 Four Season Waste Audit. The waste audit focused on determining the composition of both the garbage and green bin streams and providing information on the amount of contamination in the green bin stream.

A key finding from the waste audit is the significant opportunity that still remains to encourage use of the Green Bin Program. To measure the effectiveness and efficiency of individual SWMP actions, Solid Waste Services will conduct waste audits at key junctures throughout the SWMP to ensure data used for planning of actions is up to date and can inform future program and policy updates.

Public Consultation/Input

How engagement feedback has informed Year One

Feedback gathered during the development of the SWMP strongly informed the planning and implementation of Year One actions. Engagement with stakeholders revealed that prioritizing reduction and reuse initiatives is essential, and that behaviour change will be critical to the plan's success. In response, Year One has focused heavily

on reduction and reuse efforts, supported by targeted and expanded promotion and education.

For example, food waste reduction was a top priority for most participants during the SWMP engagement process. In alignment with this, the City launched a partnership with Love Food Hate Waste in July 2025—a nationally recognized campaign that offers residents practical tips and resources to minimize avoidable food waste. This initiative has been incorporated into broader outreach efforts and will expand in 2026 to include workshops and presentations at schools, libraries, and community centres.

The continuing role of engagement

Public and stakeholder engagement has played—and will continue to play—a vital role throughout the SWMP rollout. In summer 2025, an engagement series focused on reduction and reuse was conducted, and its findings are currently guiding the development of several new initiatives, including strategies for textiles and bulky waste diversion. Additionally, a Community Reduction and Reuse Working Group will be established by the end of 2025 to harness the knowledge and expertise of community groups leading related efforts, supporting the creation of future events and initiatives.

Equity, diversity, and inclusion were foundational to all engagement activities during the SWMP's development and remain central to its implementation. The plan was designed to reflect the diverse values, priorities, and lived experiences of Ottawa's communities, and ongoing efforts will continue to ensure these principles are prioritized throughout the rollout.

Financial Implications

Funding for the SWMP is identified within the Solid Waste Long Range Financial Plan (LRFP) which was approved ([ACS2024-FCS-FIN-0008](#)) alongside the SWMP in June 2024. This LRFP outlines the capital and operational funding required to implement the SWMP's actions while maintaining financial predictability for residents and ratepayers.

The financial implications of the SWMP are being carefully managed through phased implementation, strategic investments, and ongoing monitoring. Future annual updates will provide more detailed cost-benefit analyses as additional actions are rolled out and impacts are realized. Budget pressures and asks above and beyond the LRFP will be identified through and sought during the City's annual budget process.

SYNTHÈSE ADMINISTRATIVE

Hypothèse et analyse

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS), qui a été approuvé par le Conseil municipal d'Ottawa ([ACS2024-PWD-SWS-0004](#)) en juin 2024, fait état de la stratégie prospective complète adoptée pour guider le réseau de la gestion des déchets d'Ottawa dans les 30 prochaines années. Ce compte rendu annuel 2025 est le premier état des lieux formel établi depuis l'approbation du PDGDS et fait le point sur la situation du projet, comprend des comptes rendus détaillés des efforts consacrés à la mise en œuvre jusqu'à maintenant, vise à faire approuver une prorogation spécifique du programme et décrit dans leurs grandes lignes les prochaines étapes à franchir en 2026.

Le PDGDS a été mis au point dans le cadre d'une approche échelonnée par phases et reconnue dans l'industrie, qui a été éclairée par des consultations vastes et inclusives auprès du public et des parties prenantes, par des tours d'horizon comparatifs des règles de l'art parmi des municipalités canadiennes, ainsi que par une analyse technique. Ce plan cadre avec le Plan directeur sur les changements climatiques (PDCC) de la Ville et d'autres initiatives stratégiques et s'articule autour de cinq grands objectifs :

1. maximiser la réduction et la réutilisation;
2. maximiser le recyclage;
3. optimiser la gestion des déchets résiduels et la récupération de l'énergie;
4. promouvoir l'efficacité opérationnelle;
5. favoriser une culture de zéro déchet.

Les grandes initiatives de la première année

Nous avons accompli des progrès mesurables, dans la première année du PDGDS, pour l'ensemble des [suites d'actions](#) absolument prioritaires. La mise en œuvre de la limite de trois articles à jeter, qui a remplacé la précédente limite de six articles à déposer sur le bord de la rue, adoptée par le Conseil municipal d'Ottawa ([motion n°2023-16-06](#)), a déjà donné lieu à une importante réduction du tonnage de déchets. Le tonnage de déchets enfouis dans la décharge contrôlée a baissé de 15 000 tonnes dans la période comprise entre janvier et août 2025 par rapport à la même période en

2024. Le Programme d'exemption des propriétés agricoles, qui prévoit que les propriétés admissibles peuvent déposer sur le bord de la rue une quantité illimitée de déchets agricoles, a été bien accueilli, et on recommande de le proroger jusqu'en 2027. Cette recommandation se fonde sur une étude qui a porté sur la collecte des déchets déposés sur le bord de la rue et qui s'est déroulée entre l'automne 2024 et l'été 2025, ce qui a permis de confirmer que la production des déchets agricoles durant toute l'année culmine au printemps et en été. En 2025, un sondage ciblé mené auprès des propriétaires de domaines agricoles dont les déchets sont ramassés sur le bord des rues a révélé que plus de 90 % des participants produisent des déchets agricoles inévitables à un moment ou à un autre de l'année. Si cette prorogation est approuvée, le personnel reverrait en 2027 l'exemption des propriétés agricoles et demanderait d'approuver une nouvelle prorogation, au besoin et dans les cas nécessaires.

La Stratégie du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples ([ACS2022-PWD-SWS-0001](#)) a aussi donné lieu à une forte participation au programme de réacheminement des matières organiques, puisque près du tiers des 1 050 propriétés ciblées ont adhéré au Programme désormais obligatoire des bacs verts pour les propriétés dont la Ville ramasse les déchets. Les efforts consacrés à la sensibilisation ont été vigoureux, et la Ville a apporté une aide sur mesure aux gestionnaires d'immeubles et aux résidents. Les premières données indiquent que la participation a augmenté et que la contamination a baissé.

D'autres initiatives lancées dans la première année ont consisté à étendre, dans les parcs et les espaces publics, les activités de réacheminement des déchets, à mettre au point le Plan d'action pour la réduction et la réutilisation des déchets dans la collectivité et à mener des études de viabilité sur les technologies de transformation des déchets en énergie. Ces efforts témoignent de la volonté d'innovation, de durabilité et d'amélioration continue de la Ville dans la gestion des déchets.

En plus de faire le point sur les progrès dans la planification des interventions et dans la mise en œuvre du PDGDS, ce rapport comprend des détails sur la Mission de vérification des déchets pendant les quatre saisons 2023-2024. Cette mission de vérification a essentiellement consisté à déterminer la composition des courants de déchets et de matières déposées dans les bacs verts et à donner de l'information sur l'importance de la contamination dans le courant des bacs verts.

Selon l'une des principales constatations posées dans la mission de vérification des déchets, nous avons encore énormément d'occasions d'encourager l'utilisation du Programme des bacs verts. Pour mesurer l'efficacité et l'efficience des différentes

interventions du PDGDS, les Services des déchets solides mèneront des missions de vérification des déchets aux principaux points de jonction dans l'ensemble du PDGDS afin de s'assurer que les données utilisées pour planifier les interventions sont à jour et permettent d'éclairer les éventuels comptes rendus sur le programme et sur la politique.

Consultation et avis du public

L'éclairage apporté sur la première année par les commentaires exprimés dans les consultations

Les commentaires réunis pendant l'élaboration du PDGDS ont apporté un vif éclairage sur la planification et la mise en œuvre des interventions de la première année. La consultation des parties prenantes a révélé qu'il est essentiel de prioriser les initiatives de réduction et de réutilisation et que l'évolution des comportements sera décisive pour le succès de ce plan. En réaction, nous avons massivement priorisé, dans la première année, les efforts de réduction et de réutilisation, en nous en remettant à des campagnes de promotion et d'information ciblées et plus vastes.

Par exemple, la réduction des déchets alimentaires était une priorité absolue pour la plupart des participants pendant le déroulement des consultations qui ont porté sur le PDGDS. De concert avec cette constatation, la Ville a noué, en juillet 2025, un partenariat avec J'aime manger, pas gaspiller, dans le cadre d'une campagne de notoriété nationale qui permet d'offrir aux résidents des conseils et des ressources pratiques pour minorer le volume de déchets alimentaires évitables. Cette initiative, qui a été intégrée dans l'ensemble des efforts de sensibilisation, sera étoffée en 2026 et comprendra des ateliers et des exposés qui seront présentés dans les écoles, les bibliothèques et les centres communautaires.

Le rôle permanent de la consultation

La consultation du public et des parties prenantes a joué — et continuera de jouer — un rôle essentiel pendant toute la durée du déploiement du PDGDS. À l'été 2025, nous avons mené une série de consultations consacrées à la réduction et à la réutilisation, et les constatations servent aujourd'hui à guider l'élaboration de plusieurs initiatives nouvelles, dont les stratégies à adopter pour le réacheminement des textiles et des déchets encombrants. En outre, on mettra sur pied, d'ici la fin de 2025, le Groupe de travail sur la réduction et la réutilisation des déchets de la collectivité afin de tirer parti des connaissances et des compétences des groupes communautaires consacrés à des efforts assimilés, pour promouvoir la création d'événements et d'initiatives éventuels.

L'équité, la diversité et l'inclusion ont été fondationnelles dans toutes les activités de consultation dans le cadre de l'élaboration du PDGDS et restent essentielles à sa mise en œuvre. Le plan a été pensé pour rendre compte de la diversité des valeurs, des priorités et des expériences vécues des communautés d'Ottawa, et nous continuerons de tâcher de nous assurer que ces principes sont priorisés pendant toute la durée du déploiement.

Répercussions financières

Le Plan financier à long terme (PFLT) de la gestion des déchets solides, qui a été approuvé ([ACS2024-FCS-FIN-0008](#)) de concert avec le PDGDS en juin 2024, fait état du financement prévu pour le PDGDS. Ce PFLT décrit dans ses grandes lignes le financement à consacrer aux infrastructures et aux opérations pour mettre en œuvre les interventions du PDGDS tout en préservant la prévisibilité financière à l'intention des résidents et des contribuables.

Les répercussions financières du PDGDS sont attentivement gérées dans la mise en œuvre échelonnée par phases, dans les investissements stratégiques et dans la surveillance permanente. Les prochains comptes rendus annuels porteront sur des analyses plus circonstanciées des coûts et des avantages lorsque d'autres interventions seront déployées et que les impacts seront réalisés. On cernera et analysera, durant le processus annuel de budgétisation de la Ville, les pressions et impératifs budgétaires qui débordent le cadre du PFLT.

CONTEXTE

Les Services des déchets solides gèrent un système de gestion des déchets fortement intégré et complexe, qui oblige à mener une planification stratégique, à exercer une surveillance efficace et à conduire des opérations innovantes afin d'offrir aux résidents d'Ottawa des services sécuritaires, efficaces et écoresponsables. Bien que la Ville n'a pas encore publié de projections pour 2053, les tendances de l'évolution du taux de croissance actuel laissent entendre que la population pourrait se chiffrer à 1,5 million de résidents cette année-là. Si la croissance se poursuit à ce rythme, il se peut que le volume des déchets à ramasser, gérer et éliminer augmente de 31 %. En outre, la décharge contrôlée du chemin Trail (DCCT), dont la Ville est propriétaire et exploitant, devrait, selon les projections, tourner au maximum de sa capacité entre 2034 et 2035, ce qui met en relief l'impérieuse nécessité d'adopter d'autres solutions à long terme pour l'élimination des déchets.

Le 10 juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé le rapport sur la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-GEN-0007](#)). Il a entre autres approuvé la portée et le cadre des travaux d'élaboration d'un nouveau PDGDS pour la Ville d'Ottawa et a mis sur pied le Groupe de conseillers parrains pour épauler les Services des déchets solides dans le cadre de l'élaboration de ce plan. La portée du PDGDS s'étend aux habitations en bordure de rue, aux immeubles à logements multiples, aux parcs et aux lieux publics, aux établissements de la Ville et aux autres déchets non municipaux actuellement gérés par cette dernière.

En juin 2024, le Conseil municipal a approuvé le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) ([ACS2024-PWD-SWS-0004](#)), qui définit la structure-cadre des moyens grâce auxquels la Ville gérera et réacheminera les déchets sur les 30 prochaines années, en veillant à s'acquitter durablement des responsabilités dans les services de gestion des déchets. Les consultations du public et des parties prenantes et les données probantes sont venues éclairer l'élaboration de ce plan, en tenant également compte des buts et des objectifs des autres initiatives et plans stratégiques de la Ville, dont le Plan directeur sur les changements climatiques (PDCC). Le PDCC vise à améliorer les répercussions environnementales des Services des déchets solides classifiées dans trois catégories de ce plan : le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, la production du gaz naturel renouvelable et des énergies renouvelables, ainsi que le parc automobile.

L'approche échelonnée dans la conception du Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS)

Nous avons élaboré le PDGDS en faisant appel à une approche échelonnée par phases :

- [Phase 1](#) – La situation actuelle : Nous avons établi les données référentielles et évalué la situation actuelle du réseau de collecte des déchets d'Ottawa.
- [Phase 2](#) – Quels sont nos objectifs? Nous avons recensé les besoins projetés et évalué une longue liste d'options en faisant appel à la structure-cadre du triple résultat.
- [Phase 3](#) – Comment atteindrons-nous ces objectifs? Nous avons finalisé les actions recommandées et le plan de mise en œuvre d'après les commentaires du public et des parties prenantes.

Chaque phase a été éclairée par les consultations, de vastes travaux de recherche, des analyses comparatives des règles de l'art des municipalités et une analyse technique. Nous avons tenu les membres du Conseil municipal au courant de l'élaboration du projet dans chacune de ses grandes étapes.

Figure 1: Le Processus d'élaboration du PDGDS



Le PDGDS décrit dans leurs grandes lignes la structure-cadre et les actions auxquelles la Ville fait appel pour relever la multitude de défis liés aux déchets et pour répondre à l'ensemble des besoins actuels et prévus. Ce plan permet de s'assurer que la Ville peut offrir ce service réglementé essentiel dans un souci de sécurité et d'efficacité au cours des 30 prochaines années. Le PDGDS reconnaît qu'il n'y a pas de solution universelle pour résoudre les difficultés actuelles et projetées dans l'industrie de la gestion des déchets. Pour résoudre ces problèmes, il faut adopter une approche qui se décline en plusieurs volets et qui fait appel à la fois à la réglementation, à la gestion de la collecte, à la technologie, aux démarches accomplies auprès des ordres supérieurs de gouvernement pour apporter des changements et à l'évolution des comportements du public et de l'industrie.

Pour répondre aux besoins d'Ottawa dans la gestion des déchets, nous avons défini 50 actions, que nous avons groupées en 25 suites d'actions afin de constituer le PDGDS. Ces actions cadrent avec les cinq grands objectifs qui guideront les progrès à accomplir dans la réalisation de la vision zéro déchet de la Ville et des objectifs du PDGDS, qui consistent à :

1. maximiser la réduction et la réutilisation des déchets : On recommande de mettre en œuvre immédiatement ces actions (dont l'horizon est de cinq ans ou moins) afin de minorer la production des déchets à la source. La réduction des déchets

est économique, préserve les ressources naturelles et allège le fardeau qui pèse sur les infrastructures d'élimination des déchets;

2. maximiser le recyclage des déchets : Les actions prioritaires font partie de cette catégorie (dont l'horizon est de cinq ans ou moins) sont essentiellement destinées à maximiser le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. L'amélioration du recyclage prolonge la durée utile de la décharge contrôlée, abaisse les émissions de gaz à effet de serre et peut créer des perspectives de revenus pour compenser les coûts du programme;
3. maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles subsistantes : Pour les déchets qu'on ne peut pas réduire ni recycler, cet objectif fait état des actions à court, à moyen et à long termes (dont l'horizon peut atteindre 10 ans ou plus) afin d'optimiser la capacité de la décharge publique et de récupérer l'énergie et les matériaux dans les déchets résiduels;
4. maximiser les progrès opérationnels : Ces actions promeuvent l'innovation et l'adoption des technologies nouvelles pour améliorer l'efficacité et pour réduire l'impact environnemental dans l'ensemble des opérations de gestion des déchets;
5. aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la Ville : La réalisation de l'objectif qui consiste à réduire à zéro le volume de déchets oblige à consulter l'ensemble de la collectivité. Les actions qui relèvent de cet objectif consistent à informer les résidents et à leur donner les moyens d'agir, à influencer les pratiques de l'industrie et à encourager l'adoption généralisée des comportements de réduction et de réacheminement des déchets.

Les suites d'actions du PDGDS sont pensées pour être déployées à court (sur un horizon de 5 ans ou moins) à moyen (sur un horizon de 5 à 10 ans) et à long termes (sur un horizon de plus de 10 ans) au cours de la durée de 30 ans du plan, de 2024 à 2053. Le Conseil municipal reverra et approuvera ces actions à intervalles réguliers pendant toute la durée du Plan. Ensemble, ces actions visent à susciter l'évolution des comportements de la collectivité, à réduire le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée, à accroître le recyclage et la réutilisation des matières précieuses et à protéger la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail (DCCT). Cette approche donne à la Ville le temps de planifier et de mettre en œuvre sa prochaine solution pour la gestion des déchets résiduels.

De concert avec l'approbation du PDGDS, le Conseil municipal a aussi approuvé le Plan financier à long terme des Services des déchets solides ([ACS2024-FCS-FIN-0008](#)), qui établit un plan financier tenant compte des besoins en infrastructures actuels et projetés pour les Services des déchets solides afin de mieux préparer le financement qu'il faudra engager pour répondre à ces besoins, tout en offrant la prévisibilité financière aux résidents et aux contribuables.

En outre, nous avons mis au point différents projets, appelés les « projets constitutifs », en prévision du Plan directeur de la gestion des déchets solides ou de concert avec ce plan. Le lecteur en trouvera les détails ci-après.

Les projets constitutifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides

Deux grands projets ont été lancés avant l'achèvement du PDGDS en raison de leur énorme potentiel dans le réacheminement des déchets et des possibilités évidentes d'accroître la participation aux programmes existants de réacheminement des déchets de la Ville.

La limite de trois articles à jeter

Le 14 juin 2023, le Conseil municipal d'Ottawa a adopté la [motion n°2023-16-06](#) afin de modifier la recommandation déposée par le personnel dans le rapport sur la Politique du réacheminement des déchets déposés en bordure de rue ([ACS2023-PWD-SWS-0003](#)) afin d'adopter une limite de trois articles à jeter afin de réduire le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée. La Ville avait auparavant adopté, en 2007, une limite de six articles à jeter — ce qui était nettement supérieur aux limites fixées dans de nombreuses autres municipalités canadiennes, dont les collectivités voisines. La nouvelle limite de trois articles à jeter permet de réduire le volume des déchets déposés sur le bord de la rue et de prolonger la durée utile de la DCCT.

Cette nouvelle politique, qui a pris effet en septembre 2024, s'applique à environ 310 000 ménages qui ont droit aux services de collecte des déchets déposés sur le bord de la rue, y compris ceux qui ont des points de collecte communs (les « points de collecte communs »). Les résidents qui dépassent la limite de trois articles à jeter peuvent se prévaloir d'une option leur permettant d'acheter des sacs jaunes dans les commerces de détail participants, sans restrictions quant au nombre d'articles supplémentaires déposés dans les sacs ainsi vendus par la Ville. Les résidents des propriétés agricoles qui participent à tous les programmes de réacheminement des déchets sont également autorisés à déposer, sur le bord des rues, un volume illimité de déchets agricoles inévitables sans avoir à acheter les sacs jaunes.

La Stratégie du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples

En avril 2022, la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples ([ACS2022-PWD-SWS-0001](#)).

Cette stratégie, constituée de cinq projets piliers destinés à permettre de réacheminer plus de déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples, a été mise au point en consultant massivement les intervenants. Elle permet d'atteindre les cibles fédérales et provinciales dans le réacheminement des déchets et cadre avec plusieurs projets et initiatives en cours à Ottawa.

En 2024, le Conseil municipal a approuvé un plan de mise en œuvre ([ACS2024-PWD-SWS-0003](#)) pour intégrer, le Programme des bacs verts, tous les immeubles à logements multiples qui avaient alors droit aux services de collecte de la Ville. Cette obligation s'adresse à quelque 1 050 propriétés qui n'étaient pas déjà dotées de programmes de réacheminement des matières organiques. Le lecteur trouvera un compte rendu sur la mise en œuvre dans la section Analyse du présent rapport.

La décharge contrôlée du chemin Trail

Comme nous l'avons mentionné, la décharge contrôlée du chemin Trail (DCCT) est un actif crucial de la Ville, et la préservation de son espace en hauteur est une priorité du PDGDS. Cet espace en hauteur est utilisé chaque jour, et les décisions adoptées dans la réduction et le réacheminement des déchets auront des incidences sur la durée utile de la DCCT. À la fin de 2024, le reliquat de la DCCT était de l'ordre de trois millions de mètres cubes, et cette décharge pourrait atteindre le maximum de sa capacité entre 2034 et 2035, selon les taux d'élimination du statu quo. Le PDGDS comporte des initiatives à court et à long termes destinées à enrayer la baisse constante de la durée utile du site et décrites dans leurs grandes lignes dans le présent rapport. Dans le cadre des consultations qui ont porté sur le PDGDS, les Services des déchets solides ont appris que la préservation de cet actif, en tâchant le plus possible de réduire, au lieu de l'enfouir, le volume de déchets évitables à éliminer et à réacheminer est une priorité pour Ottawa.

ANALYSE

Dans le cadre de l'approbation, en juin 2024, du [Plan directeur de la gestion des déchets solides](#) (PDGDS), les Services des déchets solides se sont engagés à soumettre chaque année au Conseil municipal des comptes rendus sur les progrès

accomplis et à lui demander de délivrer les autres approbations nécessaires. L'objectif de ce rapport consiste à :

- donner une vue d'ensemble des progrès accomplis dans les suites d'actions qui ont été définies pour lancer la planification et la mise en œuvre dans la première année du PDGDS, ainsi que des prochaines étapes pour 2026;
- déposer un compte rendu plus détaillé des projets constitutifs qui ont été approuvés par le Conseil et qui sont planifiés ou mises en œuvre en prévision du PDGDS :
 - la limite de trois articles à jeter;
 - la Stratégie du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples;
- présenter les résultats du sondage et l'étude sur la collecte des déchets pour donner suite à la motion n°2023-16-06 en ce qui concerne le Programme d'exemption des propriétés agricoles, et à faire approuver la continuité de l'exemption jusqu'en 2027, au moment où l'on reverra la politique;
- à faire connaître les résultats de la Mission de vérification des déchets pendant les quatre saisons 2023-2024;
- rendre compte des progrès accomplis par rapport aux cibles, aux processus de surveillance projetée et à l'éclairage que les données continueront d'apporter sur les prochaines étapes.

La première année du déploiement du Plan s'est déroulée selon la vision, les principes directeurs et les objectifs définis dans le PDGDS de la Ville. Le plan a été établi d'après les commentaires de la collectivité et des parties prenantes, et le compte rendu de la première année porte sur la volonté soutenue de mettre en œuvre les suites d'actions selon les priorités fixées dans le PDGDS. Hormis la structure-cadre fondationnelle, ce déploiement initial tient également compte de l'évolution des comportements de la collectivité, de la nécessité de faire preuve de souplesse en se penchant sur l'évolution des difficultés dans la gestion des déchets et de l'étroite collaboration avec les résidents, les parties prenantes et les partenaires pour miser sur les efforts existants de la collectivité.

Actions de la première année

La section suivante présente un résumé des travaux réalisés depuis l'approbation du PDGDS. Un compte rendu plus détaillé des progrès accomplis pour chaque série de mesures est disponible dans Pièce 1 – Compte rendu sur les interventions de la première année.

Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets

Durant la première année, les efforts ont essentiellement porté sur la réduction et sur la réutilisation des déchets. Cette approche donne directement suite aux commentaires réunis pendant la consultation sur le PDGDS, cadre avec la hiérarchie de la gestion des déchets et permet de préserver la capacité de la décharge publique pendant qu'on se penche sur des solutions à long terme pour la gestion des déchets résiduels.

Pour permettre de prioriser les initiatives de réduction et de réutilisation des déchets, la Ville a mis au point le Plan d'action communautaire pour la réduction et la réutilisation des déchets. Ce plan, qui est éclairé par un sondage public mené sur la plateforme Participons Ottawa durant l'été 2025, décrit dans leurs grandes lignes les stratégies pratiques adoptées pour conforter, lancer ou encourager les efforts de réduction et de réutilisation des déchets menés par la collectivité. Il s'agit entre autres de promouvoir de nouveaux partenariats, d'optimiser l'utilisation des ressources et des espaces de la Ville et d'offrir de l'aide financière sous la forme de subsides, de rabais et de subventions. Pour étayer la mise en œuvre, nous sommes en train de mettre sur pied le Groupe de travail sur la réutilisation et la réduction des déchets de la collectivité.

Durant toute la première année, nous nous sommes penchés en priorité sur le gaspillage alimentaire, en raison du vif intérêt et de l'opinion très favorable exprimés par les participants durant les consultations qui ont porté sur le PDGDS. En outre, la réduction du gaspillage alimentaire joue un rôle direct dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre produites dans la décharge ainsi que dans la promotion des objectifs climatiques de la Ville. Dans une étape franchie en juillet 2025, nous avons noué un partenariat avec une organisation de notoriété mondiale appelé J'aime manger, pas gaspiller, qui donne des conseils pratiques pour réduire les déchets alimentaires évitables dans les foyers. Dans le cadre de ce partenariat, la Ville fait appel à un contenu inspiré de la recherche et à des graphiques conçus par des professionnels pour communiquer chaque mois avec les résidents, ainsi qu'à des supports de campagne ciblés pour orienter les efforts au printemps et à l'automne chaque année.

Font partie des autres initiatives et événements phares consacrés à la réduction et à la réutilisation des déchets en 2025 :

- le partenariat continue avec la Bibliothèque d'outils d'Ottawa, en finançant six cafés-réparation;
- un événement de dépôt et d'échange qui s'est déroulé en septembre, en collaboration avec l'Ottawa South Eco-Action Network;
- des efforts de réduction des déchets textiles, notamment des projets réalisés en collaboration avec le Collège Algonquin et CitéStudio, la promotion des possibilités de réutilisation sur le site Web Réduction de déchets et ressources éducatives, ainsi qu'un événement de raccomodage de vêtements et de tissus prévu pour octobre.

Maximiser le recyclage des déchets

Deux grands projets ont été lancés avant l'achèvement du PDGDS en raison de leur énorme potentiel dans le réacheminement des déchets et des possibilités évidentes d'accroître la participation aux programmes existants de réacheminement des déchets de la Ville.

Cette nouvelle politique, qui a pris effet en septembre 2024, s'applique à environ 310 000 ménages qui ont droit aux services de collecte des déchets déposés sur le bord de la rue, y compris ceux qui ont des points de collecte communs (les « points de collecte communs »). Les résidents qui dépassent la limite de trois articles à jeter peuvent se prévaloir d'une option leur permettant d'acheter des sacs jaunes dans les commerces de détail participants, sans restrictions quant au nombre d'articles supplémentaires déposés dans les sacs ainsi vendus par la Ville. Les résidents des propriétés agricoles qui participent à tous les programmes de réacheminement des déchets sont également autorisés à déposer, sur le bord des rues, un volume illimité de déchets agricoles inévitables sans avoir à acheter les sacs jaunes.

La première année du déploiement de la limite de trois articles à jeter a été couronnée de succès : les résidents s'adaptent essentiellement à la nouvelle politique. Voici les principaux indicateurs du succès de cette transition :

- En moyenne, moins de 1 % des ménages ont dépassé la limite de trois articles à jeter pendant leurs cycles de collecte.
- En moyenne, moins de 1 % des ménages ont reçu un billet de courtoisie pour avoir déposé des bacs à déchets surdimensionnés.
- Au troisième trimestre de 2025, nous avons constaté une baisse du nombre de billets de courtoisie délivrés pour les quantités excédentaires de déchets; nous continuerons de surveiller cette tendance positive à l'heure où nous entamons la deuxième année de l'application de la politique.
- On a constaté une réduction mesurable du volume de déchets livrés dans la décharge contrôlée du chemin Trail.

Le tableau 1 ci-après fait état des tendances dans l'évolution du tonnage des déchets depuis 2022, d'après l'analytique des données des Services des déchets solides. Ces données font état d'une baisse constante du tonnage, ce qui laisse entendre que les résidents participent aux efforts de conformité pour respecter la limite de trois articles à jeter. Les initiatives de promotion et d'information, de concert avec les habitudes dans la baisse de la consommation, influencées par la conjoncture économique, pourraient aussi constituer des facteurs qui concourent à cette tendance. La réduction constatée dans le tonnage des déchets n'a pas été accompagnée d'une hausse correspondante des incidents de déversement illicite.

Tableau 1 : Tendances dans l'évolution du tonnage des déchets

Année	Tonnage de janvier à août (pour 2025)	Tonnage pour l'année entière
2022	89 073 tonnes	132 060 tonnes
2023	84 815 tonnes	126 640 tonnes
2024	83 847 tonnes	120 779 tonnes
2025	67 785 tonnes	-

Le Programme d'exemption des propriétés agricoles, adopté pour les propriétés résidentielles de la zone agricole qui ont droit aux services de collecte des déchets sur le bord de la rue, permettait à l'origine de déposer des déchets agricoles inévitables,

au-delà de la limite de trois articles à jeter, en avril et en mai. En octobre 2024, le Conseil municipal a prorogé l'exemption jusqu'en décembre 2025 pour permettre de mieux analyser la politique.

Une étude sur le dépôt des déchets sur le bord de la rue (menée entre l'automne 2024 et l'été 2025) a confirmé que la production annuelle des déchets agricoles culminait au printemps et à l'été. Plus de 90 % des participants au sondage ont déclaré qu'ils produisaient chaque année des déchets agricoles inévitables.

Le personnel recommande de proroger l'exemption jusqu'en 2027; le Conseil municipal reverra alors la limite de trois articles à jeter et les options rehaussées potentielles pour la séparation des déchets à la source. D'ici là, le personnel surveillera l'utilisation qui sera faite du programme, améliorera la communication avec les participants et se penchera sur les perspectives du recyclage pour certains déchets agricoles.

Le lecteur peut consulter dans la pièce 2 (Compte rendu sur la limite de trois articles à jeter et sur le Programme d'exemption des propriétés agricoles) la synthèse détaillée de cette limite et de ce programme. La Stratégie du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples

En 2024, le Conseil municipal a approuvé un plan de mise en œuvre ([ACS2024-PWD-SWS-0003](#)) pour intégrer, le Programme des bacs verts, tous les immeubles à logements multiples qui avaient alors droit aux services de collecte de la Ville. Cette obligation s'adresse à quelque 1 050 propriétés qui n'étaient pas déjà dotées de programmes de réacheminement des matières organiques. Le lecteur trouvera un compte rendu sur la mise en œuvre dans la section Analyse du présent rapport.

Depuis le début de la mise en œuvre du programme obligatoire, près du tiers des 1 050 immeubles visés ont été intégrés dans le Programme des bacs verts (en date de septembre 2025), ce qui représente 306 immeubles et 22 061 logements. Les inspecteurs des Services des déchets solides et les assistants à l'information environnementale (AIE) offrent une aide sur mesure dans la mise en œuvre, en se rendant sur les lieux et en sensibilisant les résidents, de même qu'en distribuant des bacs de cuisine et des documents d'information multilingues, en organisant des kiosques dans les halls d'entrée des immeubles et en consultant les résidents de porte en porte, de même qu'en menant des missions trimestrielles de vérification des déchets pour surveiller les progrès accomplis et pour recenser les points à améliorer.

Faits saillants des résultats

- 69 % de l'ensemble des immeubles à logements multiples qui ont droit aux services de collecte de la Ville participent aujourd'hui au Programme de bacs verts.
- 1 396 tonnes de matières organiques ont été ramassées dans les immeubles à logements multiples dans la période comprise entre janvier et juillet 2025 : il s'agit d'une hausse de 36 % par rapport à la même période en 2024.
- 82 % des gestionnaires immobiliers sondés ont fait savoir que les efforts de sensibilisation étaient utiles et que les résidents se servaient des bacs verts.
- Dans 85 % des immeubles qui ont fait l'objet de ces missions de vérification, le courant des matières organiques accusait un taux de contamination de moins de 25 %.

En octobre 2025, les Services des déchets solides lanceront le Programme des ambassadeurs et des ambassadrices de la réduction des déchets dans les immeubles à logements multiples. Les ambassadeurs de la réduction des déchets sont d'ardents bénévoles qui inspirent leurs voisins et les aident à réduire les déchets, à améliorer leurs habitudes de recyclage et de compostage et à valoriser l'environnement naturel des environs de leurs habitations. Ce programme comprend une série de ressources et d'idées d'activités à mettre en œuvre par les ambassadeurs dans leur collectivité. Font par exemple partie des activités suggérées, l'organisation d'événements consacrés aux échanges, la création de dossiers de bienvenue pour les nouveaux résidents, l'échange de conseils sur les bacs verts dans les groupes de réseaux sociaux ou l'installation de boîtes pour déposer les batteries à recycler. Les ambassadeurs peuvent compter sur l'aide, les encouragements et la reconnaissance du personnel des Services des déchets solides.

Le lecteur est invité à consulter la synthèse détaillée de cette initiative dans la pièce 3 (Compte rendu sur la Stratégie du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples).

- Le 24 septembre 2025, le Conseil municipal a approuvé la [Stratégie de collecte et de réacheminement des déchets dans les parcs](#), en misant sur le succès du Projet pilote consacré au réacheminement des déchets ramassés dans les parcs. Cette stratégie consiste à lancer l'installation échelonnée par phases de bacs à déchets à trois compartiments (ordures, matières recyclables et matières organiques) dans certains parcs, des bacs à matières organiques dans les parcs pour chiens sans laisse et des bacs à déchets normalisés dans les petits parcs

non servis dans le cadre du réseau de collecte dans les bacs à déchets à trois compartiments. La mise en œuvre devrait être lancée en 2026 dans 48 parcs au cours de la première année et dans 100 autres parcs chaque année jusqu'en 2029.

- Le 25 juin 2025, le Conseil a approuvé [une stratégie](#) afin de poursuivre les événements de collecte des DMD, de planifier des microévénements de collecte des DMD dans le cadre d'un projet pilote à réaliser en 2026 et de se pencher sur la mise en œuvre de dépôts polyvalents pour les DMD et pour les autres déchets réacheminables, dans le cadre des actions exposées dans le PDGDS. Nous sommes en train de planifier et de budgéter les événements de collecte des DMD et de tenir, dans le cadre d'un projet pilote, des microévénements de collecte des DMD pour 2026 dans le cadre du processus annuel de budgétisation au quatrième trimestre de 2025.
- Réalisation, durant l'été 2025, d'un sondage auprès des utilisateurs du réseau, ce qui a permis de réunir les commentaires du personnel sur les pratiques actuelles de l'élimination des déchets dans l'ensemble des établissements et des opérations de la Ville et de cerner les points à améliorer. Ces commentaires viendront éclairer les prochaines étapes de l'intervention qui correspond aux initiatives et aux stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville, et on prévoit de commencer à déployer le nouveau programme au deuxième trimestre de 2026.

Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes

Le PDGDS, qui priorise la réduction et le réacheminement des déchets, confirme que certains déchets résiduels subsisteront et devront être gérés. Le personnel a réalisé les premiers travaux d'évaluation des options à long terme dans la gestion de la capacité d'élimination pour ce courant de déchets subsistant. Dans le même temps, nous avons commencé à nous pencher sur les possibilités de récupérer les ressources et l'énergie, ce qui cadre avec le principe directeur du PDGDS qui vise à valoriser les déchets.

- En juin 2025, la Ville a déposé l'Étude de faisabilité des technologies de gestion des déchets. Cette étude a permis de constater que le scénario 2 (Installations d'incinération pour la transformation des déchets en énergie) et le scénario 1 (Statu quo et installations privées) constituent les options les mieux cotées pour la suite de l'évaluation. On n'a pas recommandé d'adopter les scénarios 3 et 4,

qui portent sur les TDM isolément ou de concert avec la TDE, en raison de leur faible potentiel de réacheminement et des coûts élevés.

- Avancement d'une étude de préviabilisation et à déposer des recommandations auprès du Comité de l'environnement et du changement climatique au premier trimestre de 2026. Ces recommandations viendront éclairer les décisions à prendre relativement aux infrastructures de traitement des matières organiques de la Ville.
- La Ville est en train de négocier une prorogation de son actuel contrat de conversion des gaz en énergie avec PowerTrail Inc., selon les modalités approuvées dans l'[Accord de prorogation sur l'utilisation des gaz d'enfouissement](#) en février 2025. Le personnel déposera, au premier trimestre de 2026, un rapport sur l'option recommandée auprès du Comité de l'environnement et du changement climatique.
- L'[interdiction de jeter des déchets industriels, commerciaux et institutionnels \(ICI\)](#) dans la DCCT a été adoptée en juillet 2025. Cette interdiction assure également l'appoint d'autres changements opérationnels, dont le réacheminement de certains déchets pour les enfouir dans les décharges privées, en établissant une stratégie cohérente pour optimiser l'utilisation de la décharge contrôlée pendant qu'on se penche sur les nouvelles technologies et sur les nouvelles infrastructures. En outre, la Ville mène actuellement la phase de la définition du mandat de l'évaluation environnementale (EE) pour l'agrandissement de la décharge, qui précise la portée du projet et qui définit les modalités de l'étude des préoccupations environnementales, sociales et économiques. Deux séances portes ouvertes ont eu lieu, et on a soumis à l'examen du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs une version préliminaire du mandat de cette évaluation.

Maximiser les progrès opérationnels

Les actions prévues dans cet objectif viennent maximiser les progrès opérationnels grâce à l'innovation et aux technologies nouvelles pour améliorer l'efficacité des opérations et produire moins d'impact sur l'environnement. Le 24 septembre 2025, le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre de la version révisée du [Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises](#), qui prévoirait un processus annuel d'enregistrement à partir de 2026. En prévision de 2026, le personnel instituera un processus annuel d'inscription, obligera éventuellement à faire appel à des chariots

pour la collecte des matières recyclables et révisera le [Règlement sur les services de gestion des déchets solides \(n° 2024-453\)](#) conformément à la version révisée du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises.

Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la Ville

De nombreuses interventions intégrées dans le PDGDS dépendent de l'évolution significative des comportements de la collectivité pour produire tout leur impact. Au-delà des interventions individuelles, il faudra, pour réaliser la vision du PDGDS, une vaste mutation culturelle, dans laquelle l'objectif de zéro déchet devient une norme collective commune dans l'ensemble de la Ville.

Des stratégies complètes de promotion et d'information — qui débordent le cadre de la communication traditionnelle — ont été mises en œuvre pour assurer le déploiement de la limite de trois articles à jeter et l'intégration des immeubles à logements multiples dans le Programme des bacs verts. Ces efforts seront en outre étayés par les initiatives mises au point dans le cadre de la Stratégie de gestion des changements de comportement, en veillant à ce que les résidents soient informés, mobilisés et à ce qu'on leur donne les moyens d'adopter des pratiques plus durables dans la gestion des déchets.

La Stratégie de l'économie circulaire est une initiative phare du PDGDS conçue pour guider la transition de la Ville sur la voie d'un avenir circulaire sans déchets. Les efforts actuels sont consacrés à définir les étapes de l'élaboration d'une feuille de route complète et d'un plan de mise en œuvre qui feront la promotion de l'adoption des pratiques circulaires dans l'ensemble des opérations municipales, dans l'industrie, dans les organisations communautaires et dans les ménages. Cette stratégie prévoit la création d'une structure-cadre de gouvernance, la mise sur pied de groupes de travail internes et l'établissement du Comité de l'économie circulaire, qui sera constitué de représentants des directions générales, d'organismes externes et de partenaires de la collectivité.

Surveillance et amélioration continues

Afin d'assurer le succès à long terme du PDGDS, il est vital d'exercer continuellement une surveillance et de mener une évaluation. Nous avons détaillé, dans le tableau précédent, les indicateurs du rendement des différentes interventions; dans la section suivante, nous mettons en exergue les mécanismes adoptés pour suivre l'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation des cibles du PDGDS. En mesurant continuellement le rendement, la Ville peut cerner les points à améliorer, souligner les

réalisations et continuer de s'assurer que les interventions concordent avec les objectifs du PDGDS, tout en étayant les plans stratégiques afférents, dont le PDCC.

Les cibles du PDGDS

Les municipalités font traditionnellement appel aux taux de réacheminement comme points de comparaison pour planifier leurs systèmes de gestion des déchets. Or, les taux de réacheminement ne parviennent souvent pas à capter parfaitement les impacts des efforts d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets. Pour tenir compte de cette limitation, le PDGDS fixe des cibles priorisant le dépôt des déchets et la captation des matières organiques.

Dans le tableau 2 ci-après, les cibles décrites font partie de la version définitive du PDGDS et sont exprimées à la fois en kilogrammes par habitant et en pourcentage des déchets alimentaires captés. Ces cibles seront revues et mises à jour pendant le cycle quinquennal de réactualisation du PDGDS pour y intégrer les nouvelles données, les technologies émergentes et l'éclairage apporté par les initiatives mises en œuvre.

Tableau 2 – Les cibles du PDGDS

Baromètres	Année de base : 2024	À court terme : Cible 2029	À moyen terme : Cible 2034
Total des déchets enfouis dans la décharge (kg/habitant)	181	154	139
Taux total de captation des déchets alimentaires	41 %	55 %	61 %

La première année du déploiement du PDGDS a permis de constater un impact positif, puisque le volume de déchets enfouis dans la décharge par habitant a baissé pour passer de 82 kilogrammes (de janvier à juin 2024) à 73 kilogrammes pour la même période en 2025. Cette baisse précoce permet de croire au premier succès de la limite de trois articles à jeter. Or, dans l'ensemble, le taux de captation des déchets alimentaires n'a essentiellement pas bougé, ce qui laisse entendre que la participation au Programme des bacs verts est jusqu'à maintenant limitée.

Nous réunirons dans le court terme, grâce à plusieurs initiatives phares, un nouvel éclairage sur les progrès accomplis dans la réalisation des cibles, ainsi que de l'information pour confirmer l'amélioration de la participation au Programme des bacs verts. Font partie de ces initiatives :

- une étude portant sur le dépôt des déchets en bordure de rue dans toute la ville et programmée pour le quatrième trimestre de 2025;
- des missions de vérification continues des déchets dans les immeubles à logements multiples;
- une étude de marché sur les comportements du public prévue pour le début de 2026 et qui permettra d'examiner les motivations des consommateurs et de recenser les stratégies pour encourager une évolution durable des comportements.

Les résultats de ces efforts viendront éclairer l'élaboration, en 2026 pour l'ensemble de la Ville, d'une campagne de promotion des bacs verts. Cette campagne s'adressera à tous les secteurs faisant l'objet du PDGDS, dont les habitations en bordure de rue, les immeubles à logements multiples, les établissements de la Ville, les parcs et les espaces publics, et débordera le cadre des tactiques courantes de promotion et de consultation. Au début de 2026, la Ville mettra aussi au point la Stratégie de gestion des changements de comportement (Suite d'actions 24 du PDGDS). Cette stratégie, qui s'inspire de la science du comportement, viendra étayer la campagne sur les bacs verts en lançant de nouvelles techniques pour influencer, sur tout le territoire de la Ville, les comportements liés à la gestion des déchets.

À plus long terme, le compte rendu annuel de 2026 comprendra des données plus vastes et des résultats mesurables, lorsqu'on disposera de nouvelles données et d'un nouvel éclairage. Dans l'exposé ci-après, nous présentons les impacts prévus spécifiques qui seront suivis dans le cadre de la mise en œuvre et de la gestion des suites d'actions pertinentes du PDGDS. Nous continuons de nous servir de toutes les données recueillies pour guider les prochaines campagnes d'information et pour éclairer la planification et la mise en œuvre des interventions du PDGDS.

Réduction et réutilisation des déchets

Selon les estimations, les initiatives proposées pour éviter, réduire et réutiliser les déchets devraient permettre de diminuer d'environ 2 750 tonnes, sur les cinq premières années du PDGDS, le volume de déchets éliminés dans la décharge contrôlée. Il s'agit

entre autres de la réduction et de la réutilisation des articles encombrants, des déchets de construction et de démolition, ainsi que des déchets électroniques et des textiles. Le ciblage de la réduction des déchets alimentaires, secteur prioritaire émergent de l'industrie dans lequel on ne dispose guère de données, continue de nous offrir des perspectives considérables.

Recyclage des déchets

Les initiatives de recyclage proposées devraient, selon les estimations, permettre de réacheminer environ 85 790 tonnes de déchets supplémentaires, au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, au cours des cinq premières années du PDGDS. Même si la limite de trois articles à jeter devrait avoir un impact considérable sur le réacheminement, la mise en œuvre de nouveaux efforts de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples ainsi que des interventions dans les établissements, les parcs et les espaces publics de la Ville continueront de produire des effets.

Durée utile de la décharge contrôlée

Le personnel sait que la Ville se situe à un point de jonction décisif du point de vue des délais et de la planification de la gestion des déchets. Les politiques récemment approuvées et mises en œuvre, dont les actions du PDGDS, la livraison de déchets dans des installations privées, l'interdiction d'enfouir les déchets industriels, commerciaux et institutionnels dans la décharge du chemin Trail et l'application de la nouvelle limite de trois articles devraient permettre d'augmenter de six ans la durée utile de la décharge du chemin Trail, ce qui permet de fixer à 20392041 l'horizon projeté pour atteindre le maximum de la capacité de cette décharge. On pourrait augmenter encore de 15 ans la durée utile de la décharge si l'autorisation délivrée dans le cadre de l'évaluation environnementale permet d'agrandir cette décharge dans son périmètre actuel. Ces six années supplémentaires représentent un délai d'exécution essentiel pour mettre en œuvre une solution à long terme, ce qui permettrait d'aménager une nouvelle décharge ou de faire appel à une nouvelle technologie, en supposant que les initiatives évoquées cidessus permettront d'étendre la durée utile de la décharge du chemin Trail.

Les impacts sur les émissions de gaz à effet de serre

Nous avons mis au point quatre secteurs essentiels du PDGDS pour permettre d'atteindre les objectifs du PDCC. Les activités de ces quatre secteurs consistent à :

- réduire, éviter et réutiliser les déchets;
- augmenter le réacheminement des déchets organiques;
- produire du gaz naturel renouvelable;
- mener la transition avec un parc automobile sans émissions.

Bien qu'il soit encore trop tôt, dans le déploiement du Plan, pour calculer la réduction des GES dans la décharge contrôlée relativement aux suites d'actions du PDGDS, il est utile de noter que les actions de réduction, de réutilisation et de recyclage offrent la possibilité de réduire les émissions de GES. Le personnel estimera chaque année, à partir du rapport annuel de la deuxième année, l'impact de ces actions. Le tableau ci-après fait état de la réduction estimative des émissions relativement aux actions qui consistent à réacheminer les déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée.

Tableau 3 : Estimation de la réduction des émissions de GES

Année	Réduction totale des émissions (tonnes CO ₂ e)					Réduction totale des émissions (tn CO ₂ e)
	Action n° 1 Réduction et réutilisation	Action n° 4 Habitations en bordure de rue	Action n° 5 Immeubles à logements multiples	Action n° 6 Établissements de la Ville	Action n° 7 Parcs et lieux publics	
2025	0	0	-70	0	0	-80
2030	-40	-1 070	-930	-450	-140	-2 630
2040	-100	-2 280	-1 700	-1 250	-320	-5 650
2050	-140	-2 770	-2 020	-1 630	-380	-6 940
Totaux sur 30 ans	-2 600	-55 730	-42 380	-30 240	-7 670	-138 620

En outre, plusieurs actions du PDGDS qui font actuellement l'objet d'études de planification et de viabilité offrent à la Ville l'occasion de réduire les émissions de GES, d'accroître les possibilités d'abaisser les émissions de carbone de la collectivité grâce à la production d'énergie renouvelable et de générer de nouveaux courants de revenus

qui permettront de compenser les coûts de la gestion des déchets. Font partie de ces suites d'actions, la digestion anaérobie, l'augmentation de la collecte séparée des FRJ, le traitement des déchets mixtes, l'incinération des déchets pour les transformer en énergie, la Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement et les Travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions. Nous calculerons l'impact de ces actions sur les GES au fur et à mesure de leur perfectionnement.

Missions de vérification des déchets

Les missions de vérification des déchets sont des outils essentiels pour suivre le rendement de plusieurs interventions dans le cadre du PDGDS. Elles jouent un rôle décisif dans l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des différentes initiatives. Pour nous assurer que les données restent à jour et qu'elles continuent d'éclairer les comptes rendus sur les programmes et sur les politiques, nous continuerons de programmer ces missions selon des intervalles stratégiques. Des missions de vérification se sont déroulées en 2018-2019 et à une époque plus récente, en 2023-2024.

Résultats de la Mission de vérification des déchets pendant les quatre saisons 2023-2024

La Mission de vérification des déchets pendant les quatre saisons 2023-2024 avait pour objectif de donner, aux Services des déchets solides (SDS), un instantané complet de la situation actuelle des courants de déchets et de matières déposées dans les bacs verts. Cette étude constitue un référentiel dès le début de la mise en œuvre du PDGDS et sert de point de référence pour suivre les progrès accomplis au fil du temps. Les données recueillies permettront au personnel de la Ville de recenser les tendances, de cerner les points à améliorer et de mesurer le succès des efforts de réacheminement des déchets.

La Mission de vérification des déchets s'est déroulée dans la période comprise entre l'hiver 2023 et l'automne 2024. Grâce à cette mission, la Ville a apporté un éclairage sur les courants et les secteurs suivants de la gestion des déchets :

- déchets et matières organiques des habitations unifamiliales (collecte en bordure de rue);
- les déchets et les matières organiques des immeubles à logements multiples;

- le Programme de sacs jaunes pour les déchets et les matières organiques petites entreprises (collecte en bordure de rue);
- les matières organiques des écoles.

Cette étude n'a pas porté sur l'analyse des courants de produits fibreux (bac noir) et du verre, des métaux et des plastiques (bac bleu) puisqu'on s'attendait à ce que la Ville mène une intervention limitée dans le recyclage des matières déposées dans les bacs bleus et les bacs noirs après 2006, dans la foulée de la transition avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs.

Pour les besoins de cette mission de vérification, on entend par :

- taux de réacheminement : le taux de réacheminement des matières qu'on peut déposer dans les bacs verts (BV) (soit le total des déchets des courants des matières déposées dans les BV et des ordures);
- taux de réacheminement maximum réalisable : le taux de réacheminement des matières qu'on peut déposer dans les BV dans le courant des matières des BV et des ordures (volume total de déchets des courants des matières déposées dans les BV et des ordures).

Méthodologie

Nous avons recueilli les données sur les déchets des courants des matières déposées dans les bacs verts et des ordures sur une durée de deux semaines durant chacune des quatre saisons, pour veiller à couvrir un cycle de collecte complet. Pour les maisons unifamiliales, nous avons prélevé un échantillon de 150 ménages, ce qui représente une section transversale diverse de la démographie dans l'ensemble des zones urbaines, banlieusardes et rurales de la Ville.

Dans le secteur des immeubles à logements multiples, l'étude a porté sur 20 propriétés, dont 12 participaient au Programme des bacs verts et huit n'y avaient pas encore pris part. Afin d'évaluer le Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises, nous avons vérifié entre 28 et 30 entreprises. En outre, la Ville a prélevé un échantillon compris entre sept et 21 écoles qui s'étaient déjà inscrites au Programme du projet pilote des Bacs verts dans les écoles; dans ces établissements scolaires, seul le courant des matières déposées dans les bacs verts a été vérifié.

Synthèse des constatations

Le tableau 4 fait la synthèse de la composition sectorielle du courant de déchets, ce qui représente la moyenne des matières constatées pour les quatre saisons. Les données représentent les matières qui sont actuellement livrées dans la décharge contrôlée du chemin Trail et font état des matières que l'on pourrait réacheminer dans le cadre des programmes existants de réacheminement des déchets.

Dans l'ensemble des secteurs, les matières réacheminables les plus prévalentes dans le courant des déchets correspondent aux déchets organiques collectés dans le cadre du Programme des bacs verts et qui représentent de 37 % à 43 % du total, ce qui met en lumière une occasion considérable d'améliorer le réacheminement des déchets organiques et de réduire le volume des matières destinées à la décharge.

Tableau 4 : Synthèse, pour les quatre saisons, de la composition des courants de déchets

	Bac vert (%)	Bac noir (%)	Bac bleu (%)	Déchets réacheminables dans le cadre d'autres programmes (%)	Déchets non réacheminables (résiduels) (%)
Maisons unifamiliales	43 %	6 %	6 %	4 %	41 %
Immeubles à logements multiples	39 %	8 %	8 %	6 %	39 %
Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises	37 %	6 %	6 %	3 %	48 %

Le tableau 5 ci-après fait la synthèse des taux de réacheminement et de contamination des matières déposées dans les bacs verts par secteur. Il fait aussi état du taux de réacheminement réalisable maximum, qui rend compte des résultats potentiels si on optimise la participation des résidents.

Le secteur des immeubles à logements multiples a comptabilisé le taux de réacheminement le plus faible, à 4 % à peine, ce qui met en lumière la nécessité d'adopter des interventions ciblées afin d'améliorer les habitudes de gestion des déchets dans ce groupe. Par contre, le Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises — qui fonctionne selon le modèle du pollueur-payeur — a atteint le taux de réacheminement le plus élevé, soit 58 %, ce qui laisse entendre que les incitations financières permettent effectivement d'encourager l'amélioration des comportements dans le tri des déchets.

Les maisons unifamiliales ont inscrit un rendement modéré, puisque leur taux de réacheminement s'établit à 37 %. Bien que ce taux soit supérieur à celui du secteur des immeubles à logements multiples, il indique quand même que nous avons des occasions considérables de rehausser le réacheminement des déchets organiques.

Les taux de contamination des matières déposées dans les bacs verts sont restés relativement faibles dans l'ensemble des secteurs résidentiels : ils sont compris entre 4 % et 9 %, ce qui laisse entendre que la plupart des résidents qui participent à ce programme connaissent les matières qui sont acceptées. Toutefois, les écoles ont enregistré le taux de contamination le plus élevé, soit 15 %, ce qui indique qu'il faut améliorer l'information et les ressources dans ce secteur.

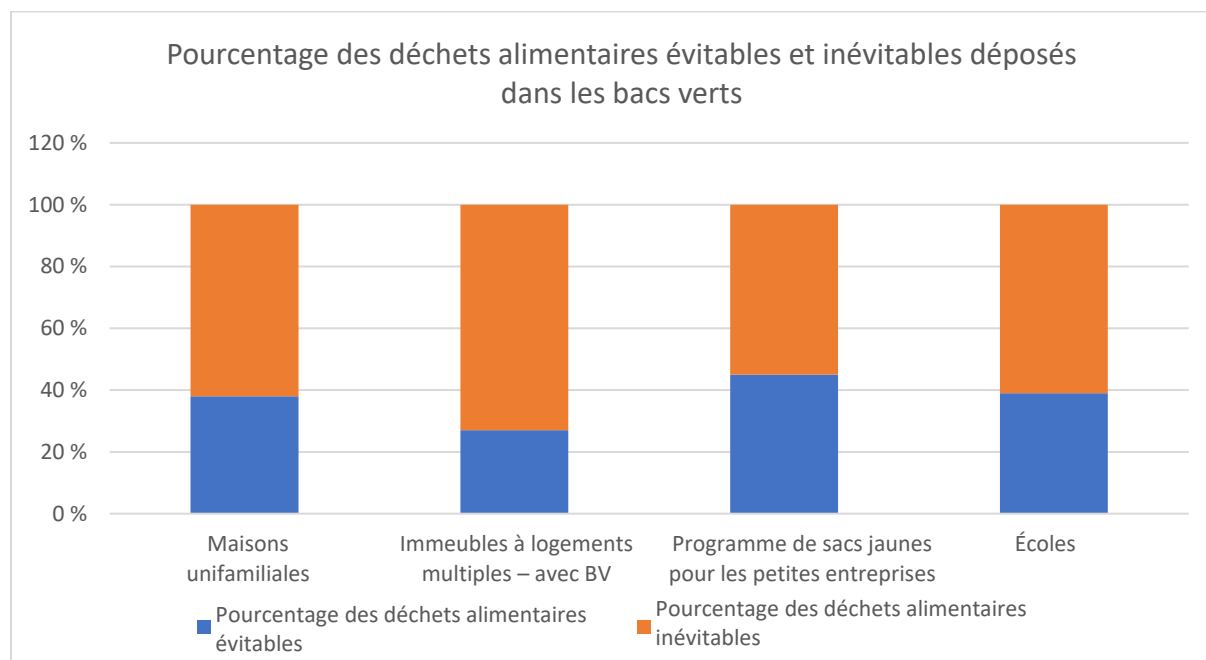
Tableau 5 : Synthèse, pour les quatre saisons, des taux de contamination, de captation et de réacheminement des matières acceptables dans les bacs verts par secteur

	Taux de réacheminement (pourcentage)	Taux de réacheminement réalisable maximum (pourcentage)	Taux de contamination (pourcentage)
Maisons unifamiliales	37 %	64 %	4 %
Immeubles à logements multiples	4 %	41 %	9 %
Écoles	-	-	15 %

Dans le cadre de la mission de vérification des déchets, nous avons analysé la composition des déchets alimentaires déposés dans les bacs verts afin de prendre la mesure des quantités de déchets alimentaires évitables par rapport aux déchets alimentaires inévitables. Font partie des déchets alimentaires évitables, les articles qui pourraient être consommés ou conservés, par exemple les repas non consommés ou les produits gaspillés. Les déchets alimentaires inévitables désignent les constituantes habituellement incommestibles comme les pelures, les os et les coquillages.

La figure 2 représente le ratio des déchets alimentaires évitables par rapport aux déchets alimentaires inévitables déposés dans les bacs verts par secteur. Si les déchets alimentaires inévitables sont majoritaires, les déchets alimentaires évitables représentent quand même entre 27 % et 45 % du total, ce qui veut dire qu'il faut accroître l'information et la sensibilisation à propos de la réduction des déchets alimentaires. La surveillance de cette répartition au fil du temps constituera un indicateur mesurable de l'efficacité de la Stratégie de réduction des déchets alimentaires et de son impact sur l'évolution des comportements.

Figure 2 : Pourcentage des déchets alimentaires évitables et inévitables déposés dans les bacs verts



Les missions de vérification des déchets apportent un éclairage essentiel sur les habitudes d'élimination, sur l'efficacité des programmes de réacheminement des déchets et permettent de cerner les points prioritaires à améliorer. La Mission de vérification des déchets pendant les quatre saisons 2023-2024 constitue un référentiel pour suivre les progrès éventuels dans la mise en œuvre des interventions du PDGDS.

Essentiellement, cette très récente mission de vérification met en lumière les occasions considérables de rehausser le réacheminement des matières organiques dans les maisons unifamiliales comme dans les immeubles à logements multiples.

Consultation continue

À l'heure où la Ville d'Ottawa promeut la mise en œuvre de son PDGDS, la consultation continue des résidents, des parties prenantes et des partenaires internes restera essentielle à son succès. En s'inspirant des leçons apprises dans les consultations de la précédente série, les Services des déchets solides continueront de nouer et de favoriser un dialogue enrichissant et une collaboration importante afin de s'assurer que le PDGDS représente les valeurs et les priorités de la collectivité.

Rôle permanent du Groupe de conseillers parrains de la planification en matière de gestion des déchets solides

Le Groupe de conseillers parrains (GCP) de la planification en matière de gestion des déchets solides continuera de donner au personnel des avis stratégiques, commentaires, opinions et recommandations essentiels dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du PDGDS.

Le GCP représente les intérêts du public et permet de s'assurer que le personnel connaît les opinions et inquiétudes actuelles de la collectivité en ce qui a trait aux projets de planification de la collecte des déchets solides. De plus, le GCP joue le rôle d'expert, auprès du Conseil municipal, dans différents dossiers de planification de la collecte des déchets solides, en appuyant les travaux effectués pour améliorer le système de gestion des déchets d'Ottawa.

Le GCP continuera de jouer le rôle d'organisme consultatif essentiel, en aidant la Ville à :

- revoir les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PDGDS;
- donner une rétroaction sur les initiatives et les priorités émergentes;
- en jouant le rôle d'intermédiaire pour connaître les points de vue et les inquiétudes de la collectivité;
- en renforçant la transparence et la redevabilité dans les décisions à prendre.

Groupe de travail sur la réduction et réutilisation des déchets

Dans le cadre de la volonté, exprimée dans le PDGDS, de promouvoir la réduction et la réutilisation des déchets, les Services des déchets solides mettront sur pied, d'ici la fin de 2025, le Groupe de travail sur la réduction et la réutilisation des déchets. Ce groupe sera constitué de parties prenantes externes et sera guidé par une mandature qui sera mise au point avant d'en finaliser la composition. Ce groupe de travail :

- réunira les organisations communautaires et les partenaires pour échanger des compétences dans la réutilisation et dans les pratiques de l'économie circulaire;
- mettra au point en collaboration des stratégies pour conforter les programmes de réduction et de réutilisation des déchets;
- prêtera son concours dans la mise en œuvre des interventions décrites dans le Plan d'action pour la réduction et la réutilisation des déchets dans la collectivité.

Consultations sur l'économie circulaire

La Ville continuera de promouvoir les principes de l'économie circulaire dans les consultations internes et externes, essentiellement :

- en participant à des comités réunissant des représentants de différentes directions générales pour veiller à ce que les opérations municipales cadrent avec les objectifs de l'économie circulaire;
- en collaborant avec les partenaires externes, comme les entreprises, les organismes à but non lucratif et les institutions universitaires;
- en organisant des forums, des tables rondes et des laboratoires d'innovation pour favoriser le dialogue et en mettant au point en collaboration des solutions pratiques;
- en mettant en vitrine les initiatives de l'économie circulaire, qui constitue un élément central de la mise en œuvre du Plan.

Équité, diversité, inclusion et accessibilité

Toutes les consultations internes et externes sur le PDGDS prioriseront le point de vue de l'équité de la Ville et miseront sur ce point de vue afin d'éliminer les obstacles qui se dressent contre la participation :

- en créant des espaces pour les points de vue et les priorités des Autochtones dans les initiatives de réutilisation, en respectant les systèmes du savoir traditionnels et les approches menées par la communauté;
- en offrant différentes formules de consultation, dont les séances virtuelles, en présentiel et asynchrones;
- en assurant l'accessibilité physique de tous les établissements et événements;
- en diffusant des documents rédigés dans une langue simple et en offrant des services de traduction et d'interprétation à l'intention des communautés multilingues d'Ottawa;
- en faisant appel à des méthodes souples de programmation et de communication pour tenir compte des différentes capacités, dont celles des bénévoles, des aidants et des personnes en situation de handicap.

Cette approche permet de s'assurer que les initiatives produisent un impact environnemental en plus d'être socialement inclusives, en répondant aux besoins divers des communautés d'Ottawa.

Les prochaines étapes

Le PDGDS est un document dynamique appelé à évoluer de concert avec les changements qui interviennent dans le paysage de la gestion des déchets d'Ottawa. Il sera mis à jour à intervalles réguliers pour qu'il continue de concorder avec les priorités de la Ville, les lois nouvelles et la mutation des comportements et des habitudes du public dans l'élimination des déchets. Il sera essentiel de continuer de collaborer avec les intervenants internes et externes, et la consultation du public représentera toujours un aspect fondamental de la planification et de la mise en œuvre des interventions prévues dans le PDGDS.

En 2026, l'attention portera surtout sur l'information, la promotion et les changements de comportement; il s'agira en particulier d'encourager une meilleure participation au Programme des bacs verts et de réduire les déchets alimentaires évitables. L'analyse de la vérification et du tonnage des déchets de 2023-2024 a permis de constater qu'on avait toujours des occasions considérables d'augmenter l'adhésion au Programme des bacs verts. Une campagne d'information ciblée, éclairée par l'étude du dépôt des déchets sur le bord de la rue programmée pour le quatrième trimestre de 2025 et par le sondage qui sera consacré au comportement du public au début du premier trimestre de 2026, viendra étayer ces efforts.

Dans la deuxième année, on déploiera aussi plusieurs autres initiatives du PDGDS, dont le rehaussement du réacheminement des déchets dans les événements spéciaux et l'extension du programme Rapportez-les!. Nous nous pencherons aussi sur les nouvelles possibilités de réduire et de réacheminer des matières comme les plastiques à usage unique ainsi que les déchets de construction et de démolition. Ces initiatives obligeront à mener une analyse attentive des options offertes dans la collecte, des solutions de rechange envisageables, des systèmes de suivi et des débouchés viables. Nous lancerons d'autres interventions destinées à améliorer l'élimination des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples, de concert avec de nouvelles obligations potentielles pour le réacheminement des déchets dans les complexes immobiliers projetés.

De nombreuses interventions planifiées pour 2026 dépendront de la vigueur de la participation des résidents aux activités de réduction et de réacheminement des déchets. La Stratégie de la gestion des changements de comportement sera essentielle pour guider ces efforts, en permettant à Ottawa de devenir une collectivité qui épouse les principes de la hiérarchie de la gestion des déchets.

Des communiqués seront adressés d'ici la fin de l'année au Conseil municipal pour faire le point sur la transition avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs, ainsi que pour mettre à sa disposition les trousseaux d'outils des conseillers municipaux. D'autres supports de communication seront publiés au début de 2026 afin d'épauler les membres du Conseil municipal et les résidents dans le cadre du contrat de collecte des déchets en bordure de rue de 2026, qui devrait prendre effet à la fin de mars 2026.

Nous communiquerons aussi aux membres du Conseil municipal des comptes rendus sur les principales actions et sur les projets constitutifs du PDGDS, dont la Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement, en prévision du rapport législatif sur la Mise à jour annuelle 2026 du PDGDS. Le rapport de l'Analyse de rentabilisation des technologies de gestion des déchets sera soumis au Comité et au Conseil municipal au premier trimestre de 2027, conformément à la [motion n° 2025-61-03](#) adoptée par le Conseil. D'autres comptes rendus seront publiés sous la forme de notes de service au Conseil municipal selon les besoins.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Il n'y a aucune incidence financière associée aux recommandations du rapport pour l'année 2025. Les incidences financières pour 2026 seront soumises dans le cadre du

processus budgétaire de 2026. Les incidences financières pour les années 2027 et suivantes sont conformes au Plan financier à long terme des Services de gestion des déchets solides 2025-2053 (ACS2024-FCS-FIN-0008), qui accompagnait le Plan directeur de la gestion des déchets solides approuvé par le Conseil en 2024.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacles juridiques empêchant d'approuver les recommandations de ce rapport.

COMMENTAIRES DU OU DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Ce rapport porte sur l'ensemble de la Ville.

CONSULTATIONS

Pour élaborer et mettre en œuvre le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS), nous nous en sommes remis à une vaste consultation du public et des parties prenantes, en veillant à ce que le PDGDS rende compte des besoins des résidents d'Ottawa. Des efforts de consultation ont été consacrés à chacune des phases du PDGDS et continuent d'éclairer la planification et l'exécution des différentes suites d'actions. Nous avons mis au point un plan de communication et de consultation complet pour mieux sensibiliser les résidents à la possibilité de participer aux sondages et pour veiller à ce que les résidents et les parties prenantes puissent livrer leurs derniers commentaires sur l'élaboration des interventions.

Les consultations publiques prévoyaient des activités de mobilisation comme des sondages publics, des séances de dialogue en ligne, des groupes de discussion, des séances portes ouvertes, des événements éphémères, des ateliers et des consultations numériques sur la plateforme Participons Ottawa. Les sondages publics ont été diffusés dans cinq langues (soit le français, l'anglais, l'arabe, le chinois simplifié et l'espagnol) et les pièces justificatives ont été rédigées dans 10 langues (soit le français, l'anglais, l'arabe, le chinois simplifié, l'espagnol, l'inuktitut, l'anishinaabemowin, le somali, le farsi et le turc. Ces efforts ont donné aux résidents de multiples occasions de livrer leurs commentaires sur les priorités dans la gestion des déchets. Les commentaires qui nous ont été adressés ont permis de modeler les dernières recommandations et continuent de guider la mise en œuvre.

En 2025, nous avons mené des activités ciblées de consultation dans le cadre de certaines initiatives, à savoir :

- un sondage public sur les initiatives de réutilisation et de réparation de la collectivité afin d'éclairer le Plan d'action pour la réduction et la réutilisation des déchets de la collectivité;
- des groupes de discussion et des efforts de sensibilisation liés à la Stratégie du réacheminement des déchets encombrants, en priorisant l'accessibilité et la participation des jeunes;
- un sondage des utilisateurs du réseau pour réunir, auprès du personnel de la Ville, des commentaires sur les pratiques de réacheminement des déchets dans les établissements municipaux;
- la consultation des résidents de la zone agricole afin d'évaluer le Programme d'exemption des propriétés agricoles. Nous avons entre autres organisé un sondage en ligne et consulté les résidents dans leur domicile par l'entremise des assistants à l'information environnementale.

Les Services des déchets solides ont travaillé en étroite collaboration avec les intervenants internes et externes, à savoir :

- le Groupe de conseillers parrains de la planification en matière de gestion des déchets solides (GPCM) pour la planification des déchets solides, qui continuent de livrer des commentaires stratégiques et les points de vue de la collectivité;
- les gestionnaires d'immeubles et les résidents des immeubles à logements multiples pour promouvoir l'adhésion au Programme des bacs verts;
- les organisations communautaires comme l'Ottawa Tool Library et l'Ottawa South Eco-Action Network, pour organiser en collaboration les activités de réutilisation et de réparation.
- Santé publique Ottawa, les Services de l'information du public et des relations avec les médias et d'autres directions générales de la Ville, pour assurer la concordance des messages et des efforts de sensibilisation.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Les actions du Plan directeur de la gestion des déchets solides sont mises en œuvre conformément aux textes de lois-cadres liés à l'accessibilité et constituées du Règlement de l'Ontario sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI) de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), de

même que des Normes de conception accessible (NCA) de la Ville, le cas échéant, ainsi qu'en application de la Politique sur l'accessibilité de la Ville d'Ottawa.

Dans toutes les campagnes de promotion et d'information se rapportant au Plan directeur de la gestion des déchets solides, nous continuerons de faire appel à des formats et à des supports de communication accessibles, dont le sous-titrage des vidéos et les textes de remplacement des images. En outre, tout le contenu Web destiné au public à propos du Plan directeur de la gestion des déchets solides sera conforme au niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du consortium World Wide Web.

La Ville sait aussi qu'à Ottawa, de nombreuses personnes en situation de handicap habitent dans des immeubles à logements multiples, en raison de la proximité des centres médicaux et d'autres commodités, ainsi que de l'accessibilité générale de ces logements, par exemple grâce à de vastes entrées et halls d'entrée accessibles, à l'accès aux ascenseurs et à l'absence d'obstacles dans l'accès à toutes les pièces des appartements. La Ville sait aussi que dans les immeubles à logements multiples, les salles consacrées à l'élimination des déchets sont modestes et accusent souvent des lacunes du point de vue des fonctions accessibles, par exemple les ouvre-portes automatiques, ce qui peut limiter les personnes en situation de handicap dans leur capacité d'autonomie dans l'élimination de leurs déchets. C'est pourquoi la Ville continuera de travailler avec le secteur de la gestion immobilière pour assurer le succès du déploiement du Programme de bac vert obligatoire, ainsi que de la fermeture des 66 colonnes vide-ordures ou de la conversion au Programme des vide-ordures des matières organiques dans tous les immeubles à logements multiples. Le personnel encouragera entre autres les groupes de gestionnaires immobiliers à réfléchir aux moyens grâce auxquels les résidents qui ont des handicaps permanents ou temporaires auront accès à ces services.

En outre, les bacs de collecte alternatifs, dont la collecte en sous-sol, les conteneurs à chargement frontal, les conteneurs multicourants et les bacs à déchets avec compacteurs solaires offrent tous des fonctions d'accessibilité, qui améliorent, dans l'ensemble, l'accessibilité des installations de collecte des déchets dans les parcs, les lieux publics et les immeubles à logements multiples. Lorsque les recommandations exposées dans ce rapport auront été approuvées, le personnel continuera de consulter les partenaires, dont le personnel du Bureau de l'accessibilité et le Comité consultatif sur l'accessibilité, ainsi que l'ensemble de la collectivité des parties prenantes et partenaires intéressés par l'accessibilité afin de recueillir leurs commentaires sur la mise en œuvre, l'élaboration et la réalisation des services prévus dans le Plan. En

continuant de consulter les membres de la collectivité en situation de handicap, nous pourrions cerner et surmonter les obstacles et les difficultés avant la mise en œuvre en adoptant le point de vue des différents handicaps et en analysant les besoins exceptionnels et les commentaires des résidents en situation de handicap, ce qui réduira ou éliminera les obstacles et les difficultés que doivent affronter ces résidents.

On peut aussi attribuer une part du succès du réacheminement des déchets au Programme spécial de collecte des déchets, qui permet de déposer un sac ou un contenant de couches et de produits d'incontinence si les circonstances obligent à les ramasser dans la semaine intermédiaire de la collecte normale des ordures. En outre, l'extension de ce programme pour autoriser également la collecte des déchets de soins de santé à domicile pendant les semaines intermédiaires apporte des avantages considérables à de nombreuses personnes en situation de handicap et à de nombreuses personnes âgées sur l'ensemble du territoire de la Ville en réacheminant un plus fort volume de déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. Même si l'extension de ce programme prévoit toujours un sac ou bac de couches et de produits d'incontinence et de déchets de soins de santé à domicile à ramasser dans la semaine suivant la collecte normale des ordures, le personnel travaillera individuellement en collaboration avec les demandeurs si l'on constate qu'il faut ramasser des quantités plus importantes de déchets.

Enfin, pendant toute la durée de la mise en œuvre de la limite de trois articles à jeter, le personnel a offert aux résidents en situation de handicap des moyens d'adaptation individuelle liés à l'accessibilité. Ces moyens d'adaptation sont évalués dans chaque cas particulier, et le personnel continue de surveiller les commentaires et les demandes pour s'assurer de ne pas créer de nouveaux obstacles dans la mise en œuvre de ce programme.

RÉPERCUSSIONS CLIMATIQUES

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides vient promouvoir directement le Plan directeur sur les changements climatiques et la stratégie de l'Évolution énergétique en plaidant pour des initiatives qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce plan est essentiellement consacré à la réduction et à la réutilisation des déchets, à l'accroissement du réacheminement des matières organiques au lieu de les enfouir dans la décharge, à la production du gaz naturel renouvelable (GNR) de même qu'à la transition avec un parc automobile sans émissions polluantes.

Les émissions de méthane des décharges publiques — essentiellement produites par la

décomposition des matières organiques — tiennent une place importante dans le profil des émissions de GES de la Ville. Pour enrayer ces émissions, l'équipe des Services des déchets solides se penche actuellement sur les technologies de traitement des déchets comme la digestion anaérobie, la gestion des gaz d'enfouissement et les solutions de transformation des déchets en énergie. Ces technologies sont actuellement soumises à des évaluations de la viabilité afin d'en connaître les impacts environnementaux, la viabilité financière et de savoir si la collectivité y est favorable.

L'ensemble des impacts des GES sera quantifié dans le rapport annuel. Le PDGDS prévoit une structure-cadre claire pour réduire les émissions, améliorer la résilience climatique et permettre d'atteindre les objectifs de la Ville dans la durabilité à long terme.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, SUR LES GENRES ET SUR L'ÉQUITÉ

Pour mettre au point le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS), le personnel s'en est remis à une vaste consultation du public et des parties prenantes, en constatant que la gestion des déchets a des incidences sur tous les résidents et que la participation inclusive est essentielle dans la mise en œuvre de politiques efficaces et équitables. Dans chacune des phases de la mise au point du PDGDS, la Ville a priorisé les commentaires riches de sens pour veiller à ce que ce plan rende compte de la diversité des besoins de la collectivité.

Pour permettre de déployer le PDGDS, la Ville a mis en œuvre une stratégie complète de promotion et d'information (PI) qui a débordé le cadre de la communication traditionnelle. Cette approche mettait l'accent sur les changements de comportement, en encourageant les interventions comme le tri en bonne et due forme des déchets, l'utilisation des bacs verts et la réduction de l'ensemble des déchets. Le personnel a déployé stratégiquement les assistants à l'information environnementale (AIE) dans les secteurs dans lesquels les taux de réacheminement sont faibles et dans lesquels la non-conformité est élevée, pour donner l'information et apporter de l'aide en temps réel.

À terme, la Direction de la planification à long terme de la gestion des déchets solides, qui relève des Services des déchets solides, continuera d'offrir aux résidents et aux partenaires de la collectivité des occasions de participer aux initiatives du PDGDS selon le point de vue de l'équité. C'est pourquoi :

- elle mène actuellement des consultations publiques liées à certaines actions du plan;

- elle consacre des efforts ciblés de sensibilisation des communautés méritant l'équité;
- elle organise des activités de mobilisation interactives comme des ateliers, des événements éphémères, des séances portes ouvertes et des outils numériques comme Participons Ottawa;
- elle communique en toute transparence l'information permettant de savoir en quoi les commentaires de la collectivité éclairent les décisions adoptées.

Grâce à ces efforts, la Ville s'assure que l'équité est toujours une pierre angulaire de sa stratégie de gestion des déchets, pour instituer un système plus inclusif et durable.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Le texte de ce rapport fait état de tous les risques et de toutes les mesures permettant de les maîtriser.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Pour consulter la collectivité des résidents de la zone agricole d'Ottawa, la Ville a mis au point une stratégie de sensibilisation ciblée prévoyant un sondage de 10 questions consacré aux déchets agricoles, aux tendances saisonnières, aux pratiques de réacheminement et aux programmes d'aide éventuels de la municipalité. Nous avons promu ce sondage en ligne sur la plateforme Participons Ottawa, dans les voies de communication de la Ville et grâce à un partenariat avec la Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO) et la CCN. Ce sondage s'est aussi déroulé par téléphone et par courriel pour en assurer l'accessibilité, ce qui a permis de réunir les commentaires de 77 résidents.

Les assistants à l'information environnementale (AIE) ont fait du porte à porte dans cinq quartiers de la zone rurale, en visitant 379 propriétés agricoles enregistrées. Cet échantillon représentatif a permis d'atteindre un niveau de confiance de 95 % et de réunir les commentaires de 143 autres résidents.

Nous avons donné aux conseillers municipaux des séances d'information et nous leur avons remis des trousseaux d'outils de sensibilisation dans le cadre des consultations locales. Les efforts de sensibilisation en présentiel dans le cadre des activités du Marché frais de Cumberland et des réunions de la FAO, entre autres, ont permis de mieux animer le dialogue. Ces efforts ont apporté aux Services des déchets solides un

précieux éclairage sur les difficultés de la gestion des déchets de la zone rurale et sur les besoins de la collectivité, en plus des données des sondages.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

La mise en œuvre de la limite ferme de trois articles à jeter cadre avec la priorité proposée pour le mandat 2022-2026 du Conseil municipal, à savoir : Une Ville verte et résiliente. Voici les résultats qui permettront de respecter cette priorité :

- réduire les émissions associées aux opérations et aux établissements de la Ville;
- accroître la réduction et le réacheminement des déchets.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 – Compte rendu sur les interventions de la première année

Pièce 2 : Compte rendu sur la limite de trois articles à jeter et sur le Programme d'exemption des propriétés agricoles

Pièce 3 : Compte rendu sur la Stratégie du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples

SUITE À DONNER

Lorsque le Comité aura pris connaissance de ce rapport, le personnel de la Ville continuera de périmétrer, de planifier et de mettre en œuvre les actions prioritaires définies dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides.